

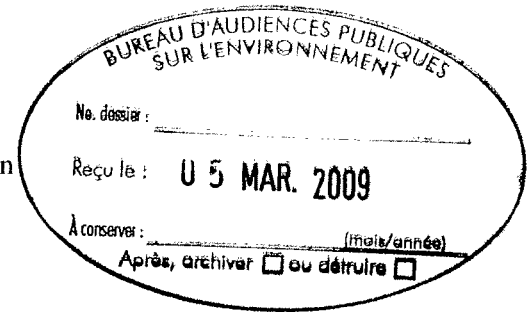


L'INSTITUT CANADIEN DES MINES ET DE LA MÉTALLURGIE

C.P. 184, Val d'Or (Québec) J9P 4P3

Val-d'Or le 26 février 2009

Secrétaire du BAPE
 À l'attention de la coordonnatrice du secrétariat de la commission
 Projet Canadian Malartic
 Bureau d'audience publiques sur l'environnement
 575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
 Québec (Québec) G1R 6A6



**Objet: Appui au projet minier Canadian Malartic
 Corporation Minière Osisko, Malartic, Québec**

Madame, Monsieur,

L'Institut Canadien des Mines, Section Harricana (Val-d'Or), représente plus de 300 membres individuels et environ 80 membres corporatifs constitués de consultants, fournisseurs d'équipements, de compagnies d'exploration minière et de compagnies minières productrices. Nous considérons que notre organisme est représentatif de la communauté minière de Val-d'Or et de ses environs.

L'Institut a pour but de mettre en valeur les forces des régions et de favoriser les projets miniers qui sont au cœur du développement économique avec le respect des normes environnementales actuelles et futures. L'Institut s'est voulu avec le temps de promouvoir l'industrie minière pour le bien des intervenants qui en profitent, mais également en tenant compte des impacts que ces projets miniers pourraient avoir sur la population et de l'aspect environnemental pour ne pas répéter les erreurs du passé.

Considérant ce qui a déjà été publié sur les efforts que la compagnie Osisko s'est engagée à déployer du côté de la protection de l'environnement, tant au niveau du bien-être de la population, de la qualité de l'eau, du bruit, des vibrations et autres, nous ne pouvons qu'appuyer ce projet.

Il est évident que ce projet sera créateur de centaines d'emplois et ceci touche tout le monde en cette période de crise économique que nous vivons dans toutes les régions du Québec, incluant l'Abitibi-Témiscamingue. Tout projet ayant pour but le développement durable, étant générateur d'emplois et que l'on prend tous les moyens nécessaires, comme la compagnie Osisko présentement, pour permettre la sauvegarde et la préservation du milieu environnant, ne peut être empêché sans preuve valable qu'elle ne respecte pas ses propres engagements.

or .../2

Un fait à souligner est la rigueur dégagée par la Corporation Minière Osisko dans ce projet. Aux cours des dernières années, elle n'a tenu qu'un seul langage. Ce qu'elle développe aujourd'hui, c'est l'opération qu'elle présentait il y a quelques années et elle n'a pas modifié son approche, ce qui est le gage d'une compagnie sérieuse.

Donc, considérant tous les points précités, nous donnons notre aval à ce projet qui sera, selon nous, très profitable pour notre région minière et pour le gouvernement qui y retirera des taxes et des impôts grâce aux nouveaux emplois qui seront créés. Ce projet permettra d'implanter de nouvelles infrastructures locales, ainsi que de développer une expertise particulière qui sera exportable à cause de l'ampleur de ce projet. L'expertise québécoise est déjà exportée mondialement dans les pays d'Amérique Centrale et du Sud, en Afrique, en Asie et en Océanie. Nous ne pouvons nous permettre de perdre cette expertise québécoise qui sera encore plus grande et élaborée si ce projet minier se réalise, et cela pour le bien de tous.

En espérant avoir une oreille attentive de votre part.

Bien à vous,



Gérald Lefrançois, ing.
Président
ICM, Section Harricana

- c.c. M. Sean Rosen, ing., Président et chef de la directions – Osisko
M. Robert Wares, géol., Vice-président directeur et chef de la direction – Osisko
M. Bryan Coates, C.A., Vice-président, finances et chef de la direction financière – Osisko
Mme Hélène Thibault, Directrice des communications – Osisko